

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Suisse)

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

FOAM REMOVER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification de la société/entreprise	Rotho-Blaas SRL c/o Cleos Treuhand GmbH Chamerstrasse 176 6300 Zug Schweiz T. 041 748 10 60
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	GJS2-4086-800T-FMNE
Date d'émission	14.12.2022
Version	GHS 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
---	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

ethyl acetate (CAS 141-78-6)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	400 ppm STEL [KZGW] 1460 mg/m3 STEL [KZGW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 730 mg/m3 TWA [MAK]
EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	1468 mg/m3 STEL 400 ppm STEL
EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit	734 mg/m3 TWA 200 ppm TWA

FOAM REMOVER	Date d'impression
GHS 1	14.12.2022

Values - TWAs

acetone; propan-2-one; propanone (CAS 67-64-1)

Switzerland - Biological Limit 80 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone [N]
Values (BAT-Werte) 1.38 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone [N]

Switzerland - Occupational 1000 ppm STEL [KZGW]
Exposure Limits - STELs - 2400 mg/m³ STEL [KZGW]
(KZGWs)

Switzerland - Occupational 500 ppm TWA [MAK]
Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 1200 mg/m³ TWA [MAK]

EU - Occupational Exposure 500 ppm TWA
(2000/39/EC) - First List of 1210 mg/m³ TWA
Indicative Occupational Exposure

Limit Values - TWAs

Isobutane (CAS 75-28-5)

Switzerland - Occupational 3200 ppm STEL [KZGW] (listed under Butane both isomers)
Exposure Limits - STELs - 7600 mg/m³ STEL [KZGW] (listed under Butane both isomers)
(KZGWs)

Switzerland - Occupational 800 ppm TWA [MAK] (including Butane (all isomers))
Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 1900 mg/m³ TWA [MAK] (including Butane (all isomers))

Propane (CAS 74-98-6)

Switzerland - Occupational 4000 ppm STEL [KZGW]
Exposure Limits - STELs - 7200 mg/m³ STEL [KZGW]
(KZGWs)

Switzerland - Occupational 1000 ppm TWA [MAK]
Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 1800 mg/m³ TWA [MAK]

Butane (CAS 106-97-8)

Switzerland - Occupational 3200 ppm STEL [KZGW] (listed under Butane both isomers)
Exposure Limits - STELs - 7600 mg/m³ STEL [KZGW] (listed under Butane both isomers)
(KZGWs)

Switzerland - Occupational 800 ppm TWA [MAK] (listed under Butane (all isomers))
Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 1900 mg/m³ TWA [MAK] (listed under Butane (all isomers))

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Résidu de produit / produit non utilisé Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide comme déchet spécial. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 15 01 11 [S].

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Informations réglementaires Aucun(e).

ethyl acetate (CAS 141-78-6)

Switzerland - Air Pollution Control - Category Class 3
Organic Substances - Gases,
Vapors or Particulates

Switzerland - Volatile Organic 2915.3100
Compounds (VOCs) - Group I

EU - REACH (1907/2006) - Annex Use restricted. See item 75.
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Present ([205-500-4])
Registered Intermediates

EU - REACH (1907/2006) - List of Present
Registered Substances

UN (United Nations) - Selected Present
Volatile Substances Prone to
Abuse

acetone; propan-2-one; propanone (CAS 67-64-1)

FOAM REMOVER

Date d'impression
14.12.2022

GHS 1

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 3
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2914.1100
EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2914 11 00])
EU - Narcotics (2015/1011) - Implementing Export Requirements - Annual Maximum Export Quantities for Exemption	50 kg
EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2914 11 00])
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present (listed under HS Code: 2914.11)
Isobutane (CAS 75-28-5)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2711.1390, 2901.1019
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. (C) (containing $\geq 0.1\%$ Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Use restricted. See item 29. (C) (containing $\geq 0.1\%$ Butadiene)
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Use restricted. See item 75.
	Present
Propane (CAS 74-98-6)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2711.1290, 2711.2990
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present (components of liquified petroleum gas may contain 30-40% unsaturates (propene, butenes))
Butane (CAS 106-97-8)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2711.1390, 2901.1019
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. (C) (containing $\geq 0.1\%$ Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Use restricted. See item 29. (C) (containing $\geq 0.1\%$ Butadiene)
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Use restricted. See item 75.
	Present
	Present (components of liquified petroleum gas may contain 30-40% unsaturates (propene, butenes))

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 22.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Foam Remover**UFI:** GJS2-4086-800T-FMNE**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation** Extraction des résidus de mousse polyuréthane (PU) pas durcis**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ROTHO BLAAS SRL

Via dell'Adige 2/1 - I - 39040 Cortaccia (BZ); Italia

Tel.: +39 0471818400

Fax.: +390471818484

e-mail: reach@rothoblaas.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétate d'éthyle

acétone

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les brouillards.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Informations supplémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange de substances indiquées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.N°: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	40 - 65%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.N°: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	25 - 45%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.N°: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% butadiène) Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 - 20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.N°: 1-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	3 - 10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.N°: 01-2119474691-32	n-Butane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	≤ 1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou convulsive.

Après inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Retirer des vêtements souillés et immédiatement laver la peau beaucoup d'eau.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Retirer les lentilles de contact et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes en ouvrant les paupières.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion:

Dans les conditions prévues d'utilisation l'ingestion n'est pas possible.

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne concernée est consciente).

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation de vapeurs : provoque des maux de tête, la somnolence, des sensations de vertige, des nausées, et peut même entraîner la perte de connaissance.

Contact cutané : un contact cutané fréquent et durable peut provoquer une irritation de la peau, dégraisse la peau.

Contact avec les yeux : irritant (rougeur, brûlure)

Ingestion : provoque une nausée, un découragement; influe sur le système nerveux central.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction, sable, terre

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits contiennent des émanations et des liquides facilement inflammables. En cas d'incendie, de la fumée se forme, des monoxydes de carbone, de la suie, des hydrocarbures et de l'aldéhyde peuvent se constituer suite à la combustion incomplète et à la thermolyse.

Danger d'explosion en cas de réchauffement. Les émanations/mélanges d'air explosifs sont plus lourds que l'air. Leur répartition à proximité du sol peut provoquer une reprise de sources d'ignition éloignées.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).

Eviter le contact avec les yeux, de la peau et l'inhalation.

Ne pas respirer les aérosols.

Veiller à une aération suffisante.

Eliminer toutes les sources d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

Endiguer l'émergence de grandes quantités.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant incombustible (p. ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté pour élimination conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou auto-inflammables.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Utiliser seulement selon les instructions.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle**VLEP Valeur momentané: 1468 mg/m³, 400 ppm; Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm**CAS: 67-64-1 acétone**VLEP Valeur momentané: 2420 mg/m³, 1000 ppm; Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm**CAS: 106-97-8 n-Butane**VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm**Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021****DNEL:**

acétate d'éthyle (CAS 141-78-6):

travailleurs, aigu - effets systémiques et locaux, inhalation 1468 mg/m³travailleurs, long terme - effets systémiques et locaux, inhalation 734 mg/m³

travailleurs, long terme - effets systémiques, dermale 63 mg/kg p.c./jour

consommateurs, aigu - effets systémiques et locaux, inhalation 734 mg/m³

consommateurs, long terme - effets systémiques, dermale 37 mg/kg p.c./jour

consommateurs, long terme - effets systémiques, oral(e) 4.5 mg/kg p.c./jour

consommateurs, long terme - effets systémiques et locaux, inhalation 367 mg/m³

acétone (CAS 67-64-1):

travailleurs, aigu - effets locaux, inhalation 2420 mg/m³travailleurs, long terme - effets systémiques, inhalation 1210 mg/m³

travailleurs, long terme - effets systémiques, dermale 186 mg/kg p.c./jour

consommateurs, long terme - effets systémiques, dermale, oral 62 mg/kg p.c./jour

consommateurs, long terme - effets systémiques, inhalation 200 mg/m³**PNEC:**

acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)

Eau douce 0,26 mg/l, eau de mer 0,026 mg/l

Sédiment d'eau douce 0,34 mg/kg, sédiment marin 0,034 mg/kg

sol 0,22 mg/kg

acétone (CAS 67-64-1)

Eau douce 10.6 mg/l, eau de mer 1.06 mg/l

Sédiment d'eau douce 30.4 mg/kg, sédiment marin 3.04 mg/kg

Relargage intermittent 21 mg/l; station de traitement des eaux usées 19,5 mg/l; sol 0,112 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Se soucier de la ventilation suffisante ou de l'aspiration adéquate au lieu de travail.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Enlever tout vêtement souillé et les laver précautionneusement avant réutilisation.

Conserver à part les vêtements de protection.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Protection respiratoire:

En cas de concentration au-delà de la valeur limite d'exposition professionnelle, il faudra porter un appareil de protection respiratoire testé approprié.

Appareil de protection respiratoire avec filtre combiné pour les vapeurs et les particules (EN 14387). Équipement de filtrage muni d'un filtre A

Protection des mains:

Gants résistant aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374)

Jeter en cas de la contamination a intérieur, en cas des dégâts ou si la contamination a l'extérieur ne peut pas éliminer.

Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale

Tenir un laveur d'yeux prêt en cas d'urgence.

Protection du corps: Vêtement de travail de protection.**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Non disponible.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover
Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:	1,5 Vol% (gaz propulseur)
supérieure:	16 Vol% (gaz propulseur)
Point d'éclair:	Non disponible.
Température d'inflammation:	> 350 °C (gaz propulseur)
Température de décomposition:	Non disponible.
pH	Non disponible.
Viscosité:	
dynamique:	Non disponible.
Solubilité	
l'eau:	Partiellement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible.
Pression de vapeur:	< 0,7 MPa
Densité à 20 °C:	≈ 0,8 g/cm ³
Densité de vapeur relative	Non disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Non disponible.
COV (CE):	0,998 kg/kg
Propriétés comburantes:	Non disponible.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant

Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover

Réactions exothermiques avec des acides forts.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, électricité statique ; dans les conditions d'utilisation normales, aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.5 Matières incompatibles: Des acides forts et des oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, de la fumée est dégagée ; des oxydes de carbone, de la suie, des hydrocarbures et des aldéhydes peuvent résulter d'une combustion imparfaite et de la thermolyse.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification:

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

oral	DL50	4934 mg/kg (lapin)
dermique	DL50	> 20 g/kg (lapin)
inhalatoire	DL50/2h	29,3 mg/l (rat)

CAS: 67-64-1 acétone

oral	DL50	5.800 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	76 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Inhalation de vapeurs : provoque des maux de tête, la somnolence, des sensations de vertige, des nausées, et peut même entraîner la perte de connaissance.

Contact cutané : un contact cutané fréquent et durable peut provoquer une irritation de la peau, dégraisse la peau.

Contact avec les yeux : irritant (rougeur, brûlure).

Ingestion : provoque une nausée, un découragement; influe sur le système nerveux central.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien** Aucun des composants n'est compris.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

CE50/48h	5600 mg/l (algue, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)
	610 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>)
CL50/96h	230 mg/l (tête de boule, <i>Pimephales promelas</i>)
NOEC/21d	2,4 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>) (OECD 211)
NOEC/32d	> 9,65 mg/l (tête de boule, <i>Pimephales promelas</i>)

CAS: 67-64-1 acétone

CL50/48h	8800 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>)
CL50/96h	5540 mg/l (truite arc-en-ciel, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)

12.2 Persistance et dégradabilité Biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ce produit a un faible potentiel de bioaccumulation.**12.4 Mobilité dans le sol** Grande mobilité dans le sol.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Éviter le rejet dans l'environnement.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**Détruire les emballages vides en les enterrant ou en les brûlant dans un endroit sûr et autorisé.
Ne pas jeter les appâts à l'égout. Ne pas déverser dans le milieu naturel et dans les eaux.**Catalogue européen des déchets**

16 05 04: Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non vidés au dépôt pour déchets dangereux. Ils ne doivent pas être évacués avec les ordures ménagères.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, IMDG, IATA** UN1950**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** 1950 AÉROSOLS
IMDG AÉROSOLS
IATA AÉROSOLS, inflammable**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR****Classe** 2 5F Gaz.
Étiquette 2.1
IMDG, IATA**Class** 2.1 Gaz.
Label 2.1**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement**

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES****Prescriptions nationales: -****COV (CE):** 0,998 kg/kg**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2022

Révision: 22.06.2022

Nom du produit: Foam Remover**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications complémentaires:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Acronymes et abréviations:

CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
N° CAS : numéro du Chemical Abstract Service
EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
GHS (SGH) : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
VLEP: valeurs limites d'exposition professionnelle
DNEL : dose dérivée sans effet
PNEC : concentration(s) prédite(s) sans effet
CL50 : concentration létale pour 50% d'une population test
DL50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)
CE50 : concentration d'effet pour 50%
CSEO : concentration sans effet observé (NOEL/NOEC)
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB : très persistant et très bioaccumulable
ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association internationale du transport aérien
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Données modifiées par rapport à la version précédente : -